

**Plan
de
mise en sûreté Intrusion - Attentats**



**Lycée Jeanne d'ARC
16, Rue Pierre FOURIER
54000 NANCY**



Brochure générale



Brochure Point de confinement



**Validé par le Conseil d'Administration
du 26 septembre 2017**

SOMMAIRE

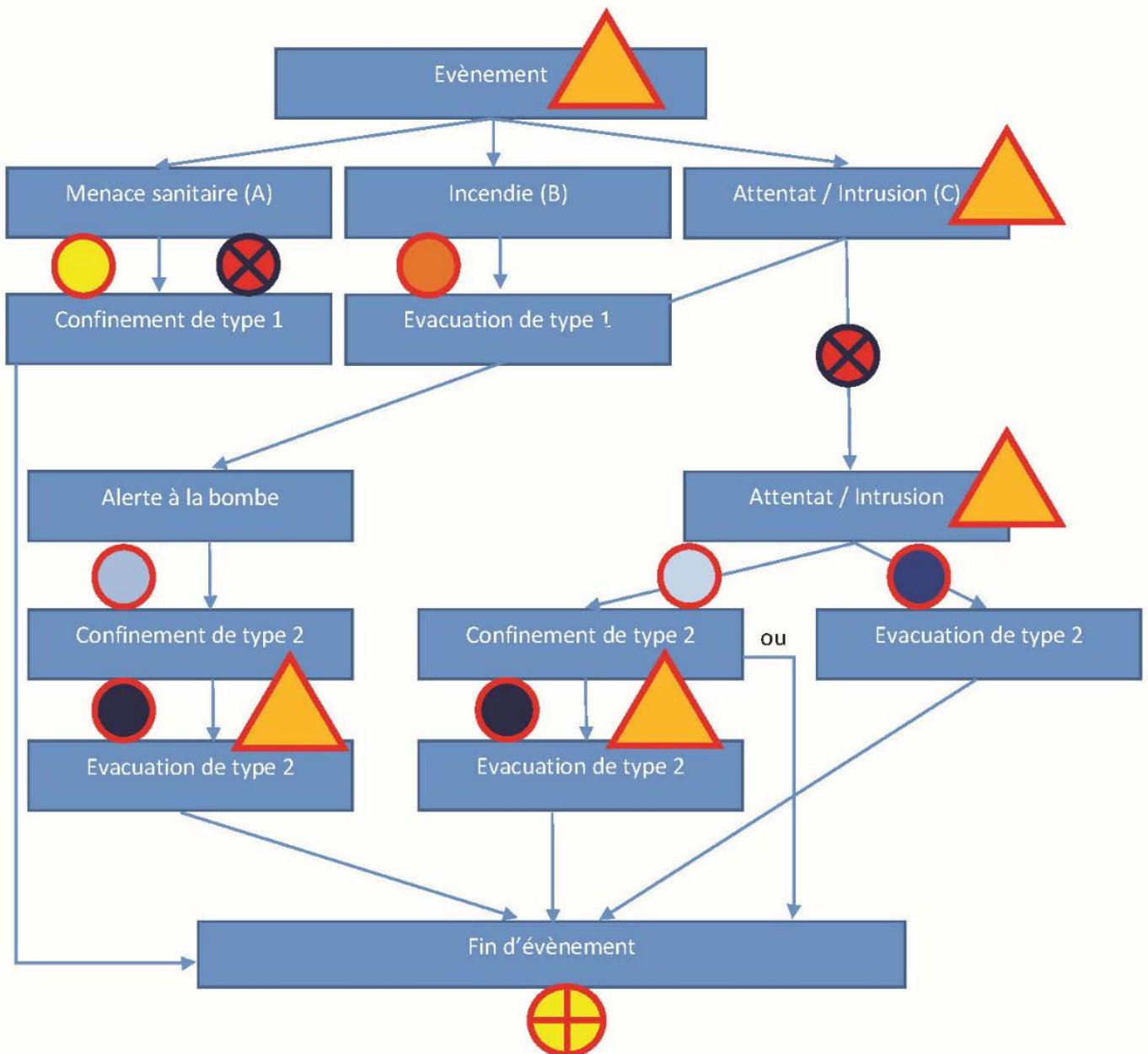
Mode opératoire en cas d’Intrusion - Attentat	5
Consignes générales évènement	6
Consignes particulières en cas d’évacuation ou de confinement	7
Consignes générales intrusion – attentat	9
Consignes à suivre par les élèves et les personnels n’ayant pas cours en cas de confinement	10
Consignes à suivre par les élèves et les personnels n’ayant pas cours en cas de confinement impossible ou d’évacuation générale	10

Les éléments Mallette de Première Urgence, soins aux blessés, annuaire et cellule de crise sont identiques aux préconisations du Plan de Mise en Sûreté général de l’Etablissement.

Mode opératoire :

3 cas :

- Menace sanitaire classique : confinement type 1 (aérien dans lieux étanches)
- Menace incendie : évacuation type 1 classique
- Menace attentat :
 - alerte à la bombe : confinement type 2 (lieu sécurisé ou classe) puis évacuation type 2 (éloignement sécurisé)
 - intrusion / explosion : en fonction du cas :
 - confinement type 2
 - évacuation type 2



- prévoir et identifier :

- lieu de confinement type 2 (classes) + locaux pour les élèves ou personnels isolés
- consignes confinement type 2 (classes)
- lieu d'évacuation type 2 (2 sites) : seront fixés avec la Police Municipale et Nationale
- signaux confinement / évacuation type 2 :
 - signal confinement type 1 et fin de confinement type 1
 - signal confinement type 2 (début et fin identique)
 - signal évacuation type 2 (début et fin identique)

- supprimer sonneries interclasses

- réaliser cahier d'entrée : NOM / PRENOM / QUALITE / MOTIF / HEURE ENTREE / HEURE SORTIE

Consignes générales évènement (A) + (C) :

- Donner l'alarme : Direction > Police,
- Déclencher procédure évènement :
 - Fermer tous les points d'accès de l'établissement,
 - Demander à l'ensemble des personnels, élèves et autres publics présents de suivre la procédure adaptée : rejoindre les bâtiments spécifiés ou évacuation spécifique,
 - Fermer toutes les portes d'accès de ces bâtiments (condamnés pour l'extérieur mais ouvrables de l'intérieur).
 - Nommer un responsable à la surveillance de chaque accès,
 - Fermer toutes les fenêtres (ne pas fermer les volets) et éloigner toute personne des portes, murs et fenêtres,
 - Mettre en silencieux les téléphones portables,
 - Supprimer la sonnerie interclasse,
 - Lever l'alerte une dizaine de minutes après la mise en sûreté effective après avoir obtenu l'accord des forces de l'ordre ou de l'IA-DASEN.

1. Au déclenchement d'une alerte :

- Identifier le signal émis et respecter la consigne si toutes les conditions de sécurité sont réunies.
- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer si la conduite à tenir indiquée par les consignes est applicable.
- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement (par téléphone) et se connecter à la messagerie interne de l'application **Pronote**,
- Rester calme pour ne pas communiquer son stress,
- Appliquer les consignes liées au signal.

Choix n°1 : l'évacuation

- Identifier le signal d'évacuation et se préparer à évacuer rapidement ;
- Attendre la consigne d'évacuation expresse du personnel de liaison si l'évacuation a lieu après un signal de confinement et prendre la sortie la moins exposée et la plus proche selon un itinéraire identifié et connu ;
- demander un silence absolu (téléphone en mode silencieux) ;
- les élèves situés dans le bâtiment CDI évacuent par l'escalier « GRETA », les élèves situés dans l'ancien bâtiment évacuent par tout moyen accessible, les élèves situés dans le bâtiment scientifique évacuent principalement par l'escalier arrière.
- rejoindre l'emplacement du point de rassemblement le plus adapté (extérieur à l'Etablissement en cas d'évacuation « intrusion-attentats »).
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- contacter l'Administration ou les secours ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles et leur nombre ;

Choix n°2: le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) adapté(s) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate (cf. consignes de sécurité pour le confinement interclasses, les élèves situés dans la cour se confinent en salle de Permanence ou dans les sous-sols du gymnase en cas d'urgence ou dans tout lieu accessible,
- Tout élève, quelle que soit la classe à laquelle il appartient, doit être accueilli dans toute salle accessible, même si l'enseignant n'en a pas la charge,
- Les élèves en cours au gymnase rejoignent les sous-sols et s'y enferment,
- Ou rester sur place si le groupe est en classe,
 - verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) en prenant garde au sens d'ouverture des portes (positionner les barres d'entrave) ;
 - faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
 - leur demander de s'allonger ;
 - éteindre les lumières ;
 - demander un silence absolu ;
 - faire mettre en silencieux les téléphones portables ;

- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie ou l'Administration pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- signaler la présence des personnes confinées en apposant une affichette sur une vitre précisant le nombre de personnes présentes ;
- ne pas fermer les volets ou les stores de manière à permettre une surveillance extérieure et l'intervention des forces de police le cas échéant ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ; attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Toute personne constatant une intrusion ou qui est témoin d'une agression ou d'un attentat alerte immédiatement le numéro d'urgence :

06.72.49.00.62

ou

envoie un SMS au 114

**(numéro d'urgence des personnes malentendantes
permettant un signalement discret)**

Consignes générales intrusion / attentat :

- Fermer tous les points d'accès de l'établissement
- Déclencher l'alerte adaptée :
 - Demander à l'ensemble des personnels, élèves et autres publics présents de rejoindre les bâtiments spécifiés,
 - Ou lancer l'évacuation / dispersion,
- Si confinement :
 - Fermer toutes les portes d'accès de ces bâtiments (condamnés pour l'extérieur mais ouvrables de l'intérieur). Nommer un responsable à la surveillance de chaque accès ;
 - Fermer toutes les fenêtres (ne pas fermer les volets) et éloigner toute personne des portes, murs et fenêtres ;
 - Chaque enseignant applique les consignes spécifiques et devient responsable de la sécurité du point d'accès le plus proche ;
 - Supprimer la sonnerie interclasse ;
 - Lever l'alerte après la mise en sûreté effective et l'autorisation des autorités (forces de l'ordre ou IA-DASEN).

En cas d'évacuation, le point de rassemblement préconisé, si la sécurité y est garantie et en fonction du point d'évacuation, se trouve **Place STANISLAS** ou **Place de la Cathédrale**. Dans tous les cas s'éloigner du lieu de l'intrusion ou de l'attentat sans repasser devant l'Etablissement.

En cas d'évacuation par l'arrière du bâtiment, il convient d'emprunter la sortie de la rue BAILLY.

Les élèves et personnels s'y rendront par le chemin le plus approprié, le plus rapide et le plus sécurisé.

Les évacuations s'effectuent en silence et en courant.

Consignes à suivre pour les élèves n'ayant pas cours : confinement :

1). Conduite à tenir pendant la pause méridienne :

- **Pause méridienne de 11 heures 15 à 14 heures :**
 - Les élèves présents au Restaurant Scolaire restent dans la Zone de Confinement du Restaurant Scolaire en suivant les consignes générales de confinement,
 - Les élèves n'ayant pas cours rejoignent la zone de confinement la plus proche de l'endroit où ils se trouvent et suivent les consignes générales de confinement.

2). Conduite à tenir pendant les récréations :

- **Pendant les récréations :**
 - Les élèves n'ayant pas cours rejoignent la zone de confinement la plus proche de l'endroit où ils se trouvent et suivent les consignes générales de confinement.

Si aucun enseignant n'est présent sur zone, un élève volontaire (délégué de préférence ou élève le plus âgé) est désigné comme responsable de zone.

Consignes à suivre pour les élèves n'ayant pas cours : confinement impossible ou évacuation :

1). Conduite à tenir pendant la pause méridienne :

- **Pause méridienne de 11 heures 15 à 14 heures :**
 - Les élèves présents au Restaurant Scolaire utilisent les sorties les plus sécurisées lorsque le signal leur en est donné (privilégier les sorties situées à l'arrière du bâtiment le cas échéant et la sortie du Restaurant),
 - Les élèves n'ayant pas cours utilisent la ou les sorties les plus sécurisées et les plus accessibles lorsque le signal leur en est donné.

2). Conduite à tenir pendant les récréations :

- **Pendant les récréations :**
 - Les élèves n'ayant pas cours utilisent la ou les sorties les plus sécurisées et les plus accessibles lorsque le signal leur en est donné.
 - En cas d'évacuation par l'arrière du bâtiment, il convient d'emprunter la sortie de la rue BAILLY ou la sortie du Restaurant.

Dans tous les cas les consignes générales d'évacuation doivent être appliquées.

Annexes

1). Plan du Lycée Jeanne d'ARC :

Voir plans fournis avec le Plan de Mise en Sûreté général du Lycée Jeanne d'ARC.

2). Annuaire des enseignants :

**Les enseignants doivent garder leur portable ouvert
pendant les cours pour des raisons de sécurité
(alerte SMS groupée)**